



Appel à l'épargne citoyenne

Parce que, en tant que citoyens, nous sommes aujourd'hui nombreux à être conscients des défis actuels que nous avons, ensemble, à affronter et que les problématiques de l'écologie, de l'agriculture, de la santé publique, de l'urbanisation excessive et de la réhabilitation des liens sociaux sont intimement liées.

Parce que ces défis ne s'adressent pas uniquement à nos dirigeants, et qu'il nous est possible, sinon nécessaire, d'oeuvrer dès à présent au changement pour les générations à naître...

Face à ces problématiques, le développement d'une agriculture locale et écologique s'impose comme une solution majeure, soutenue par des réseaux de citoyens solidaires et responsables, ainsi que par les collectivités. Cependant, consciente que le principal obstacle à l'installation de nouveaux agriculteurs est l'acquisition des terres, l'association "Terre de Liens", créé en 2003, a mis en place **un outil de financement solidaire : la Foncière "Terre de Liens"** pour accompagner ces initiatives et a déjà permis la **concrétisation de 16 projets agricoles**. A travers la **collecte d'épargne citoyenne**, la Foncière propose d'acquérir les propriétés agricoles pour les mettre à disposition d'agriculteurs écologiquement responsables, au travers d'un bail environnemental. Pour plus d'informations sur le fonctionnement de la Foncière : <http://www.terredeliens.org> - rubrique Foncière.

Né de la prise de conscience de ces problématiques et d'une aspiration à revenir à l'essentiel, le projet « Agricollectif ! » de Patrick Campé, Arielle Cadeau et Jérémy Bemon a aujourd'hui la possibilité de se réaliser grâce à la Foncière "Terre de Liens". C'est en effet dans le cadre de cet outil solidaire que notre mobilisation permettra à ce collectif de proposer localement sa réponse globale face aux défis actuels, en développant un écolieu agricole dans les Alpes du Sud, près d'Entrevaux (04), à travers :

- une activité centrale de maraîchage bio en AMAP avec une diversification par l'arboriculture, l'apiculture, les plantes aromatiques et le petit élevage.
- des services complémentaires de pension équine et de gîte, en adéquation avec les activités agricoles et permettant de viabiliser le projet
- une association, ouverte à tous, proposant des activités d'épanouissement variées, en lien avec la Terre et le vivant (activités de la ferme, soirées à thèmes, randonnées, ateliers de musique, de chant, de danse, ...)

Pour plus d'informations : <http://www.lesgouttesdo.net>

Parce qu'il est temps d'agir, nous lançons un appel à la mobilisation dans le cadre de la Foncière "Terre de Liens" en proposant à chacun de devenir "épargnants solidaires". La Foncière est organisée pour assurer les démarches administratives et garantit la destination agricole de la propriété dont elle fera l'acquisition : 9 hectares au prix de 400 000 €.

Pour être solidairement responsables du changement, donnons du sens à notre épargne en répondant à cet appel ou en le diffusant.

Objectif de garantie de faisabilité :

A terme, l'objectif est de réunir les 400 000 euros afin de continuer à alimenter la Foncière. Le seuil à atteindre pour garantir l'acquisition par la Foncière est fixé à 200 000 euros, découpés en parts de 100 euros (promesses d'apport ci-dessous). Avant la diffusion de cet appel, 534 parts ont déjà été collectées par le collectif, il reste donc à en réunir 1466.

Cet appel vise à compter nos forces afin qu'un engagement définitif puisse être pris par la Foncière le 20 Juin. Si vous vous sentez concernés, merci donc de répondre à cet appel et/ou de le diffuser au plus grand nombre.

(Bulletin de promesse d'apport sur la page suivante)





PROMESSE D'APPORT

Dans l'hypothèse d'une souscription pour l'installation du projet « Agricollectif ! » à Val de Chavagne (04), et sachant que 2 personnes ou plus peuvent se grouper pour composer une part de 100 euros, sur le nom d'une seule:

Je, soussigné(e), (nom)(prénom).....

demeurant à (commune) (code postal)

Voie

Téléphone : courriel

accepterais de souscrire x 100 €, soit euros.

Une déduction fiscale de 25% du montant souscrit pourra être accordée si je maintiens mon investissement pendant 5 ans (75 % en cas d'ISF). L'épargne peut être retiré à tout moment, en respectant la procédure légale (<http://www.terredeliens.org> - rubrique Foncière). N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de précisions.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer complété avant le 20 Juin à : Jérémy Bemon, 49 avenue Cyrille Besset, 06100 Nice - 06.64.37.59.06 - e-deal@hotmail.fr

